

**CONSULTATION PUBLIQUE**  
**A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LA CREATION D'UN PARC EOLIEN**  
**COMPOSE DE QUATRE EOLIENNES ET D'UN POSTE DE LIVRAISON ELECTRIQUE SUR LA**  
**COMMUNE DE NEUVY EN DUNOIS**  
**(EURE ET LOIR)**

COMPTES RENDUS DE LA REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE  
-salle de réunion Mairie de Neuvy en Dunois-  
le 23 Avril 2026 à partir de 18 heures

Participants : Monsieur Adrien Tardy , chef de projet pour la société Innergex porteur du projet,

Commissaire enquêteur : Madame Dominique SCHUHMACHER,

Public : 3 personnes,

Présent lors de la réunion, monsieur Denis GOUSSU, Maire de la commune de Neuvy en Dunois.

Ordre du jour :

- Présentation du déroulement de la consultation par le commissaire enquêteur et rappel des dates retenues en présentiel,
- Présentation du projet par monsieur Tardy, chef de projet,
- Questions de l'assistance et réponses du chef de projet,

### INTERVENTION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR (à 18h05)

- Présentation du déroulement de l'enquête,
- Rappel des dates de la consultation publique et cadre législatif
- Rappel des dates en présentiel du commissaire enquêteur

Lors de cette séance, les différentes pièces -version papier-ont été mises à la disposition du public. Ce dernier a été informé qu'une version dématérialisée se trouvait sur le site dédié :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7112/>

Le public a été informé par le commissaire enquêteur que la séance était enregistrée et que les échanges étaient anonymisés. L'enregistrement a duré 1 heures 43. Une partie du public est resté sur place pour échanger jusque 20h05.

### INTERVENTION DE MONSIEUR ADRIEN TARDY, CHEF DE PROJET

Présentation d'un support de communication réalisé par la société Innergex, joint en annexe 1 ; Celui, composé de 54 pages, a été diffusé tout au long de la séance, monsieur Tardy apportant des explications au fur et à mesure de l'avancement de la projection.

- Rappel de la procédure,
- Rappel de la législation,

#### Le projet est présenté avec :

Rappel du cadre réglementaire et déroulement de la procédure jusque la décision,  
Classement ICPE dans une réglementation nécessitant une autorisation environnementale intégrant les études d'impact et de danger,

Capacités financières et juridiques de la société porteuse du projet,

Liste des différents organismes donnant avis et organisation de la consultation publique,

Présentation de la société INNERGEX (nombre de salariés, missions), Capital détenu à 30 % par le Crédit Agricole,

Présentation de la zone d'étude définie en 2020-2021 : a été retenue une situation géographique la moins impactante possible,

L'environnement a été étudié par différents bureaux d'études indépendant avec ses différents volets,

Détail des contraintes : armée (zone ouest existence d'un radar), présence d'éoliennes à l'est,

éviter des chemins et voiries, contraintes agricoles avec les zones irriguées, réglementation pour les habitations avec une distance de 500 mètres. Innergex prévoit une distance 700 mètres.

Éviter des monuments historiques : distance de 2 kms.

Volet naturel : peu de haies et de boisement

Une synthèse des enjeux est présentée sur carte, avec une présentation et une justification de l'implantation des 4 points des éoliennes,  
La dimension des éoliennes est donnée, elle est non définie ce jour : la dimension maximale est demandée dans le cadre de l'autorisation. Elles suivront les chemins existants et peu d'impact des zones agricoles, elles suivront les chemins existants et peu d'impact des zones agricoles,

Les postes de livraison : leur mission est de rassembler la production électrique liée au parc,  
La présentation des études et impacts est réalisée : l'impact faible pour la faune et flore modérée pour les oiseaux fort pour les chauve-souris d'où les mesures ERC, une explication est donnée sur la définition de la notion ERC.

Ex : Mesure essentielle : bridage des éoliennes (plan de bridage prévu dans le dossier) ou arrêt des machines (pour les busards). Après l'application des mesures, les impacts résiduels sont faibles.

Le public a eu la possibilité au cours et en fin de présentation de poser des questions. Il leur a été indiqué la possibilité de déposer des observations contributions sur le registre dématérialisé.

Les observations et questions ont porté principalement sur la concentration d'éoliennes et le nombre de projets sur le territoire et par conséquent de l'impact. Le climat était serein, les échanges ont été respectueux.

Ces dernières font détaillées ci-dessous ; Les intervenants sont identifiés comme Q1, Q2, Q3 selon leur ordre d'arrivée lors de la réunion publique.

## INTERVENTIONS LORS DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 23 AVRIL 2026

Q1 : l'impact sur les humains est-il pris en compte ? vous dites : pas d'impact sur la faune, la flore et l'habitat ? Il s'agit de l'habitat naturel

Tous les éléments sont propices à l'implantation, c'est cela ?

Y aura-t-il un retour en arrière ? cela veut dire qu'il n'y aura rien d'autre : plus de forêts plus d'élevage d'animaux et moins d'oiseaux.

*L'étude d'impact précise l'évolution du territoire en cas d'absence d'éoliennes, vu les règlements d'urbanisme et vu le fonctionnement de l'activité à Neuvy, il a été considéré qu'il n'y aurait pas de création de forêt. Il est hautement probable que dans les 20 années à venir, l'agriculture reste l'activité principale dans ce secteur d'implantation.*

Q1 : Cet endroit est banni et donc propice à l'industrialisation, je comprends les avantages mais ils sont biaisés par rapport aux habitants, aux animaux et à la nature. Il s'agit de l'industrialisation de terres agricoles. Le charme de l'endroit est en train de disparaître. Je ne comprends pas que cet endroit est propice à être industrialisé. C'est une terre de production.

*L'industrialisation existe déjà avec la production agricole (silos à grains, système d'irrigation..) Les deux sont compatibles l'un avec l'autre et les modes d'industrialisation ne s'opposent pas. La surface est très peu impactée et il s'agit d'une évolution positive de notre aménagement*

*On ne considère pas qu'il n'existe rien sur le territoire mais on étudie sa biodiversité selon une méthodologie scientifique qui est imposée par les services.*

*Si nous nous implantons sur un secteur qui a d'importantes sensibilité sur la diversité (parc naturel du Perche), la dégradation serait plus grande. Nous essayons de chercher sur le territoire national des secteurs qui sont le plus compatibles avec un impact moindre sur ces différents aspects.*

Q1 : il n'y a pas qu'un seul parc, il y en a plusieurs. L'étude ne parle que ce parc.

*Il y a un volet sur l'impact cumulé, qui est la somme de toutes les installations qui existent autour. Le volet paysager prend en compte le patrimoine, l'environnement et l'encerclement.*

*Historiquement, c'est le Centre val de Loire qui a été le premier à demander les études d'encerclement de par la nature du territoire : la Beauce qui accueille les éoliennes ;*

Q1 : il y a un impact le jour et la nuit la lumière la nuit et les poteaux blancs le jour,

Q2 : Etes-vous à jour sur la carte présentée ?

*Sur ce secteur, il y a d'autres projets mais qui ne sont pas déposés donc pas encore en instruction, la carte est donc à priori juste.*

*L'analyse porte sur les parcs existants et à venir.*

Q2 : Malgré les avis défavorables, les projets reviennent et ça sature. Les éoliennes sont nombreuses. Il y a des refus mais parfois, ils sont obligés de dire oui.

Q1 1 : Vous recevez des gens pas très contents. On implante là où il y a peu d'intérêts et d'habitants.

*Il n'y a pas de mépris dans la construction d'un projet. Je vous propose de montrer l'analyse cartographique qui permet d'arriver à ce secteur. Le choix se porte sur une analyse. L'impact sur Neuvy appelle un accompagnement. La proposition d'Innergex est d'aider au financement pour l'enfouissement de lignes électriques qui se trouvent sur des voies communales.*

Q3 : Ils viennent de changer les poteaux électriques !! il fallait faire cela il y a 5 ans. C'est fort sympathique mais l'intérêt est pour qui ? Il n'y a pas d'intérêt. Si vous enfouissez le téléphone devant chez moi il y aura un intérêt pour moi. L'intérêt est pour faciliter le travail des agriculteurs.

*La proposition est un concours financier. Les poteaux électriques sont aussi une pollution visuelle.*

Q1 : ça n'intéresse personne, il y en a partout, en ville. Il a des éoliennes partout de 180 m à droite à gauche et maintenant devant. C'est ce qui a été proposé à Villars ? c'est cela

*Réponse de monsieur le maire : sur Villars, les éoliennes ont fourni de la capacité financière à la commune, ce qui a permis l'enfouissement de réseaux.*

*Je vous montre le visu de ce que pourrait donner l'enfouissement.*

Q1 : je ne comprends pas le rapport Y a-t-il une carte avec toutes les vues des éoliennes ?

*Voici les photographies photomontages à différents endroits avec la présence des éoliennes déjà présentes.*

Q1 : Je suis pour la transition écologique. Quand je suis arrivé il y en avait 8, ça ne me dérangeait pas.

Je vous montre une carte du département qui est évocatrice. Nous évitons des secteurs comme le parc naturel du perche et les secteurs Natura 2000.

*Depuis 2011, les éoliennes sont devenues des installations classées au titre de l'environnement. Il y a des études poussées*

Q2 : Pourquoi ils le font ? on parle des projets sans lien avec le projet existant.

*A ma connaissance les seuls projets autorisés sont le repowering des installations existantes. il y a les services instructeurs qui sont des gardes fous des dossiers présentés.*

*Sur la carte présentée vous avez les lieux de vie, et les tampons d'évitement. Il y a les contraintes par exemple à Paris des contraintes aéronautiques*

Q1 : A la base je ne suis pas contre les éoliennes, mais je suis contre sur le nombre. Tant qu'il y aura un endroit accessible, elles seront faites, ce n'est pas parce que l'on peut que l'on doive le faire. Il y a des humains derrière. Les monuments historiques sont mieux considérés. Nous allons avoir toutes les ombres portées.

*Des simulations d'angle ont, été faites, c'est plutôt au lever et au coucher.*

Q2 : De toute façon, si cela se fait, c'est marqué dans les dossiers. Il faut les lire.

Q3 : Le bruit est insupportable lorsque vous avez les fenêtres ouvertes, l'été. Il y a des nuisances avec un bruit de fond pour les gens.

*Pour l'acoustique, des mesures ont été faites avec la mesure de l'environnement selon les conditions météo, sans les éoliennes et après l'installation des éoliennes, il y aura selon les mesures des restrictions pour la mesure décibel soit réglementaire, soit 5 Décibels.*

Q1 : Nous entendons vraiment peut être pas plus que ça mais avec 4 en plus,

*Les effets cumulés sont pris en compte avec le bridage des éoliennes. Sur les questions de clignotement, une étude est faite sur l'évolution du balisage avec des premiers tests qui ne fonctionneraient que quand un aéronef volerait, cela pourrait réduire l'impact,*

Q2 : Au départ, vous n'êtes pas sur un modèle type, font ils le même bruit ?

*Non, nous avons pris le modèle maximisant pour l'étude d'impact parmi les différents modèles, nous avons pris le modèle le plus impactant car nous connaissons les caractéristiques acoustiques de chaque turbine. Les mesures seront refaites lorsque le modèle sera choisi et le bridage réel sera défini donc en condition réelle,*

Q2 : Si l'éolienne est plus haute ? fait-elle plus ou moins de bruit ?

*Plusieurs paramètres sont pris en compte selon le positionnement du retord, la génératrice est plus ou moins puissante, le son en dépend ?*

*De ce fait ? on ne se positionne pas par rapport à l'éolienne mais par rapport à la réception c'est-à-dire par rapport aux habitations en tenant compte des parcs existants ?*

Q1 : Quel avenir si le parc est vendu ?

*Le parc n'est pas destiné à être vendu. Notre mission est la production d'électricité. Nous produisons de l'électricité avant de créer des parcs.*

*La loi autorise la vente. Les bénéficiaires financiers ne sont pas perdus car tous les parcs sont soumis à l'imposition, peu importe le propriétaire du parc. Il y a des engagements que nous devons respecter quelque soit le propriétaire. Le nouvel acquéreur doit respecter les engagements pris initialement par le porteur du projet.*

Q2 : La couleur blanche est-elle obligatoire ?

*Oui elle est réglementaire elle diffère selon les pays.*

Q2 : Sont-elles plus hautes que celles de Villars ?

*Oui le moyeu sera à 110 mètres et l'altitude au pied est de 140 au-dessus de la mer*

Q1 : Dans certains cas, il y a un investissement participatif, les habitants investissent dans la production électrique. Cela est-il envisagé ? cela serait mieux que l'enfouissement, pour que les habitants puissent en bénéficier avec un prix de l'électricité moins chère,

*Ce n'est pas exclu mais cela ne se décide pas lors de l'instruction, le financement participatif n'impacte pas le prix de l'électricité. Il s'agit d'un financement au parc avec la possibilité de participer pour les investisseurs avec un rendement plus important.*

Q1 : Nous ne bénéficions pas de l'électricité produite mais je ne vois pas l'intérêt de la production massive, sauf si retombées financières pour la commune,

*En ce qui concerne la délocalisation de la production, nous la retrouvons dans d'autres secteurs chaque territoire a ses ressources qui sert à la consommation de la France,*

Q1 : Il ne s'agit pas d'écologie mais d'industrialisation,

*Il existe des études scientifiques où le besoin en éoliennes existe.*

Q1 : Vous allez créer des chemins, vous allez enfouir des câbles, du béton avec l'artificialisation des sols, il n'existe pas de limites car à côté, il va être créer de la méthanisation. Nous n'avons qu'à remplacer les gens par des éoliennes. Il y a une perte de valeur de l'habitation avec l'appauvrissement du village. Nous sommes encerclés. Nous ne voulons pas être considérés comme une zone pauvre, on peut mettre autre chose pour avoir des retombées financières,

*Nous occupons les chemins existants, j'ai répondu à plusieurs points évoqués. Cela reste de l'écologie car des études scientifiques montrent l'évolution de l'électricité au regard des différents impacts. L'éolien reste le moins impactant en comparaison avec d'autres dispositifs. L'habitat en France est dispersé. L'éolien fait partie nécessairement du paysage.*

*Monsieur le maire indique que les habitations se vendent bien. Pas sûr que les éoliennes soient à l'origine de l'appauvrissement des villages.*

*L'humain est pris en compte au niveau de l'instruction. La possibilité de donner son avis fait partie de la démarche, il n'existe pas de solutions compte tenu des contraintes diverses,*

Q3 : Nous avons été consultés pour les ZNR.

*Monsieur le maire indique qu'il y a une volonté communale de tendre vers les énergies renouvelables ;*

En l'absence de nouvelles questions,

Le commissaire enquêteur indique mettre fin à l'enregistrement. Il est indiqué que les pièces sont consultables et téléchargeables sur le site, un rappel des dates des permanence par le commissaire enquêteur est fait à savoir le 05 mai 2026 de 09h à 11h et le 19 juin 2026 de 17h à 19h ainsi que la prochaine date de la réunion publique soit le 29 juin 2026 à partir de 18 heures.

Il est rappelé que la publicité et l'affichage ont été réalisés conformément à la législation.

Le commissaire enquêteur Dominique SCHUHMACHER

